

## Date limite, le 1er juillet 2021, pour déposer une demande de titre de séjour

How to prepare your online application for a residence permit ?



Date limite, le 1er juillet 2021, pour déposer une demande de titre de séjour

Le Journal du Gers vient en aide aux britanniques installés dans notre département. Il leur rappelle qu'il existe en ligne une procédure de demande de titre de séjour pour les ressortissants britanniques et les membres de leur famille résidant en France ou étant venus s'y installer **avant le 31 décembre 2020**.

Pour y accéder, il leur suffit de cliquer sur ce lien et, au fil des pages, nos amis britanniques pourront effectuer leur démarches directement en ligne.

Leur français est hésitant, il est préférable, pour eux, de consulter les mêmes pages mais dans leur langue maternelle, la version anglaise est bien sûr disponible.

What are the steps of the procedure ? Toutes les étapes de la démarche y sont détaillées.

Si ils ont encore besoin de précisions complémentaires, un autre site très utile : le portail du gouvernement sur la préparation au Brexit.



**Brexit**  
en pratique

**R ressortissant britannique ou membre de famille de ressortissant britannique.**  
Vous vous êtes installés en France avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Un service en ligne disponible pour faire votre demande de titre de séjour, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2021 :  
<http://invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr/BREXIT/>

Une fois la demande validée, la préfecture vous proposera un rendez-vous par mail pour obtenir votre photo et effectuer la prise d'empreintes digitales.

Le titre de séjour sera ensuite envoyé à votre domicile par voie postale.

La préfecture du Gers communique qu'à ce jour, 956 demandes ont déjà été traitées.

Toutes les demandes devront être effectuées, **avant le 1er juillet 2021**, sur le site qui a été conçu pour être simple d'usage et limiter le nombre de documents demandés.

Retrouvez toutes ces informations également sur la page de la Préfecture du Gers, en cliquant [ici](#).

Pas de temps à perdre donc pour nos amis anglais qui veulent pouvoir continuer à séjourner dans notre campagne gersoise !